



PROFESSIONNELS - TECHNICIENS - MAITRISES - CADRES D'AIR FRANCE

18 janvier 2010

CCE, la désolation et la honte.

Le rapport de l'auditeur mandaté par les élus devait être étudié et commenté lors de la session CCE du 12 janvier. Nous allons enfin savoir comment le CCE avait pu en arriver là et pourquoi l'ancienne équipe du bureau, dirigée par F.CABRERA, n'a jamais été alarmée par une dérive menant, inéluctablement, à cette situation de quasi faillite.

Quel objectif pouvait animer la session sinon l'analyse des conclusions d'une expertise unanimement commanditée ? Quelle ambition aurait dû motiver l'assemblée sinon trouver des solutions pour sortir de ce marasme financier et assurer l'avenir du CCE, de ses personnels et de ses activités ?

Et pourtant !!

Débutée à 14H30 cette session s'est terminée à 23H00 dans la plus grande frustration, car des 200 et quelques pages qu'offrait le rapport, nous n'avons pu aborder que les 32 premières.

Devant les membres de la session médusés par tant d'arrogance mais pas dupes de la supercherie, les représentants de la CFDT ont développé un attirail procédurier, se relayant sans cesse pour ergoter sur chaque détail, repoussant ainsi toujours plus loin, toujours plus tard, toute tentative d'aborder les éléments concrets du rapport.

Suprême indécence, la CFDT a exigé, sans toutefois y parvenir, que l'auditeur rectifie sa copie sous prétexte que certains termes n'étaient pas appropriés et que certaines questions posées ne devaient pas, à leur avis, figurer dans ce rapport. Une pratique singulière pour une organisation qui clame son innocence depuis des semaines.

Indécence toujours, la tentative de la CFDT de proposer en fin de soirée une motion qui lui permette de se dégager de toute responsabilité dans le scandale du CCE.

Face à une telle outrecuidance, tant d'irresponsabilité et de mépris du droit à la vérité pour chacun d'entre nous, la CFE-CGC a voté contre pour ne pas accorder un blanc seing à une équipe habitée par la folie des grandeurs.

Nous n'avons pas souhaité cautionner l'inconscience qui a conduit au droit d'alerte sur la gravité de la situation, l'irresponsabilité dans la démolition systématique de tout ce qui permettait un fonctionnement efficace du CCE en le mettant à genoux. Vous êtes nombreux à avoir vécu ou subi le fiasco des vacances enfants comme familles de l'été dernier. Le système informatique mis en place et tant vanté ne fonctionne toujours pas malgré un coût 2 fois supérieur aux prévisions budgétaires.

Les salariés d'Air France ont droit à la vérité et auront accès à toutes les informations et les enseignements que délivre ce rapport. La CFE-CGC s'engage à prendre ses responsabilités et étudie avec ses instances et ses conseils les moyens d'établir, au besoin par voie de justice, les responsabilités de chacun dans ce gâchis.

La CFE-CGC ne reculera pas non plus devant l'ampleur de la tâche et assumera sa part de responsabilité en participant activement au sauvetage de notre institution. Le travail sera périlleux mais la coalition de tous les syndicats volontaires sera l'assurance que nous saurons, tous ensemble, relever ce défi au seul bénéfice des salariés d'Air France, du CCE et des CE. C'est unis que nous saurons affronter cette phase extrêmement difficile pour rétablir notre CCE dans le seul rôle qui doit être le sien : **l'animation sociale et culturelle, la vigilance et l'alerte économique sur la situation de notre entreprise Air France.**

Un rapport accablant !

Nous avons déjà mis en ligne sur notre site cfecgcaf.fr les conclusions de l'audit. Dès que la version informatique de l'intégralité du rapport sera disponible, la CFE-CGC la publiera. **Car, contrairement à ce que clame la CFDT, ce rapport est accablant.**

Voici quelques exemples édifiants relevés dans la synthèse générale :

1. « Des déficits budgétaires chroniques sur les derniers exercices » !

Les médias ont exagéré, mais ce chiffre est incontestable bien que nié par les protagonistes concernés par ces années. Air France a toujours bouché les trous alors on se permettait d'être plutôt cigale que fourmi...

2. « Le CCE Air France vit au dessus de ses moyens. En 2008, la masse salariale est de 20,4 M€ soit près de la moitié de la subvention Air France. La conséquence directe est une baisse de 11 M€ depuis 4 ans des financements affectés aux activités socio culturelles ! »

3. « Un poids conséquent de certaines structures du patrimoine (Domaine de LASSY, GASSIN) »

Une rationalisation drastique du patrimoine semble inéluctable. Ce sera, de toute évidence, une des pistes pour rééquilibrer un bilan catastrophique. En l'état, le navire CCE s'enfoncé inexorablement. L'emprunt pour combler des trous de trésorerie n'était pas une saine solution mais plutôt une fuite en avant.

4. Mais il y a plus grave, concernant la gestion de cette grosse entreprise : « Le projet informatique a coûté à ce jour 4,6 M€ » Il était prévu à 2 M€ au départ, et il ne fonctionne toujours pas. L'audit relève « *des anomalies formelles et sur le fond: l'absence de contractualisation au niveau de certaines prestations* ». Des sociétés de prestation informatique sont intervenues sans appel d'offre et sans contrat. Le CCE payait rubis sur l'ongle.

5. « Une perte de confiance des partenaires financiers du CCE: fiabilité limitée des prévisions de trésorerie en raison de l'environnement dégradé du suivi des flux comptables et financiers. Incertitude sur les soldes de début de période; manque de procédures rigoureuses de suivi des flux bancaires et de supervision des états de rapprochement bancaires ». A titre d'exemple, la CFE-CGC a dû se fâcher et réclamer par lettre recommandée, sa facture de réunion annuelle de travail à GASSIN qui ne nous est toujours pas parvenue, 6 mois plus tard. Il en va de même pour le CE des PN qui réclame depuis 2007 de payer ses dettes de l'ordre de 7M€ en échange d'une facture que l'ex trésorière n'a jamais su leur fournir. Il est ensuite facile pour la CFDT d'accuser nos collègues PN de mauvais payeurs !

Et que dire du « *paiement d'acomptes sans facture au Cirque PINDER* » !

Y a-t-il eu détournement de fonds, profit personnel ?

Il n'appartenait pas à l'auditeur de le révéler. Seule la Justice peut le déterminer avec précision. La CFE-CGC se réserve le droit de la saisir car il est inadmissible que certains puissent utiliser, à des fins personnelles, l'argent des œuvres sociales de notre compagnie.

Le CCE est une institution au service des personnels, pas au profit de quelques uns.

Sur ce thème, l'auditeur écrit : « *L'engagement de dépenses par caisse et par cartes bancaires pour des montants extravagants sur lesquels pèsent des incertitudes à ce jour sur leur nature (professionnelle ou personnelle) en raison de l'absence de précision sur la nature de l'évènement, de la dépense ou du bénéficiaire* ».

Nous pourrions revenir aussi sur le train de vie fastueux de l'ancienne équipe du bureau et les dispendieuses dépenses : **voyages, soirées, cocktails, croisière, diners prestige, champagne à gogo, nuits d'hôtel à Paris...** pour l'élite mais pas pour les salariés d'Air France !!!

C'est désolant et honteux que de prétendus syndicalistes se soient abaissés à ces extrémités.

Pour la CFE-CGC d'Air France, Ronald NOIROT, Secrétaire Général